

ITQ # BPM010792/A
AMENDMENT NO. 003**ADDRESS RESPONSES TO:
ADRESSER LES RÉPONSES**

À: **James Graves** (Contracting Authority/
autorité contractante) 180 Kent Street, 13th Floor
/ 180 rue Kent, 13e étage Ottawa, Ontario, K1P
0B6 Email: james.graves2@canada.ca

INVITATION TO QUALIFY**INVITATION À SE QUALIFIER****Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and address Raison
sociale et adresse du fournisseur/de
l'entrepreneur**

Issuing Office – Bureau de distribution
Services Canada / Services partagés Canada
Procurement and Vendor Relations / Acquisitions
et relations avec les fournisseurs 180 Kent Street
13th Floor Ottawa, Ontario, K1P 0B6

**INVITATION TO QUALIFY/
INVITATION À SE QUALIFIER (ISQ)**

Title – Sujet Invitation a se Qualifier (ISQ) for Enterprise Build Voice Services (EBVS) Cisco, Avaya & Equivalents	
Solicitation No. – No de l'invitation BPM010792/A	Date 3 novembre, 2020
Client Reference No. – N° référence du client : P2P 72860	
GETS Reference No. – N° de référence de SEAG PW-20-00929902	
File No. – N° de dossier : P2P 72860	CCC No. / N° CCC - FMS No. / N° VME NA
Closing date – Date de fermeture On – le 10 novembre, 2020 At – À 14:00h Time zone – Fuseau horaire: EST	
D.D.P. Plant-Usine: Destination: Other-Autre:	
Address Inquiries to : - Adresser toutes questions à: James Graves	Buyer Id – Id de l'acheteur CDI
Telephone No. – N° de téléphone : 613-668-9563	Email – Courriel james.graves2@canada.ca
Destination - Destination See herein / Voir dans ce document	

Delivery required - Livraison exigée N/A	Delivery Offered – Livraison propose N/A
--	--

ISQ AMENDMENT #003

RAISONS DE LA MODIFICATION

1. Prolonger la date de clôture des ISQ du 6 novembre 2020 au 10 novembre 2020
 2. À la partie 3 – Instructions du défendeur, insérer l'article 3.9 Produits équivalents
 3. Modifier l'annexe B: Prescription #3
 4. Modifier la pièce jointe 1.0 Instructions normalisées de la SPC pour les documents d'approvisionnement
 5. Modifier la pièce jointe 2.0 Annexe B Exigence s'appliquant à #3 de la liste des clients
 6. Répondre aux questions relatives à l'Invitation à se qualifier (ISQ)
-

1. À la première page de l'ITQ, date et heure de clôture

EFFACER: 6 novembre, 2020 @ 14 :00H

INSÉRER : 10 novembre, 2020 @ 14 :00H

2. Au document principal de l'ITQ, partie 3 – Instructions à l'intimé, insérer la nouvelle clause comme suit :

INSÉRER:

3.9 Produits équivalents

- a) Veuillez noter que les produits exigés en vertu du présent ISQ ont été spécifiés par marque, modèle et/ou numéro de pièce afin d'assurer la compatibilité, l'interopérabilité et l'interchangeabilité avec l'équipement existant appartenant au Canada. Toutefois, le Canada acceptera des propositions de produits équivalents, comme l'a suggéré la communauté des soumissionnaires pour :

Matériel d'alimentation, de rayonnage et de calcul, passerelles, contrôleurs frontaliers de session d'entreprise (E-SBC), périphériques utilisateur (téléphones, etc.), messagerie vocale, centre de contact (ACD) et intervention d'urgence – 911.

- b) Veuillez consulter la section 1.18 de la pièce jointe 1.0 Instructions normalisées de la SPC pour les documents d'approvisionnement en ce qui a trait à la présentation d'offres de produits équivalentes.

3. Modifier l'annexe B: #3 comme suit:

SUPPRIMER : L'intimée doit avoir fourni des biens et des services de téléphonie IP à 30 clients, à titre d'entrepreneur principal, y compris au moins un client du secteur public (peut comprendre des services municipaux, provinciaux ou fédéraux), au Canada et/ou aux États-Unis, pour une période d'au moins 12 mois consécutifs (qui peut inclure la phase de mise en œuvre) au cours des cinq dernières années précédant la date de clôture du présent ISQ.

Sur ces 30 clients, 5 références distinctes doivent être fournies pour:

- a) Trois (3) des clients doivent avoir un minimum de 5 emplacements avec une moyenne de 50 utilisateurs par emplacement; et
- b) Un (1) des clients doit avoir un minimum de 2 emplacements avec une moyenne de 100 utilisateurs par emplacement; et
- c) Un (1) client doit avoir un minimum de 35 emplacements, dispersés géographiquement dans un minimum de 6 provinces, États ou territoires.

INSÉRER: L'intimée doit avoir fourni des biens et des services de téléphonie IP à 30 clients, situés au Canada et/ou aux États-Unis, pour une période d'au moins 12 mois consécutifs (ce qui peut inclure la phase de mise en œuvre) au cours des cinq dernières années précédant la date de clôture du présent ISQ.

Sur ces 30 clients, 5 références distinctes doivent être fournies pour:

- a) Trois (3) des clients doivent avoir un minimum de 5 emplacements avec une moyenne de 50 utilisateurs par emplacement pour ces 5 emplacements; et
- b) Un (1) des clients doit avoir un minimum de 2 emplacements avec une moyenne de 100 utilisateurs par emplacement pour ces 2 emplacements; et
- c) Un (1) client doit avoir un minimum de 35 emplacements, dispersés géographiquement dans un minimum de 6 provinces, États ou territoires.

4. Modifier la pièce jointe 1.0 Instructions normalisées de la SPC pour les documents d'approvisionnement comme suit :

SUPPRIMER: Dans son intégralité;

INSÉRER: Pièce jointe 1.0 – Instructions normalisées de SPC pour les documents d'approvisionnement v2.0

5. Modifier la pièce jointe 2.0 Annexe B Exigence s'appliquant à #3 de la liste des clients

SUPPRIMER: Dans son intégralité;

INSÉRER: Pièce jointe 2.0 Annexe B Exigence s'appliquant à #3 feuille de calcul de la liste des clients v2.0

6. Questions et réponses Q&R:

Q&R AMD 001 – 19 octobre, 2020	
Q1	À l'annexe B, exigence 3 Un (1) client doit avoir au moins 35 emplacements, répartis géographiquement dans au moins 6 provinces, états ou territoires. Cette exigence peut-elle être levée?
R2	Le Canada exige que les entreprises démontrent qu'elles ont l'étendue nécessaire pour soutenir les systèmes d'entreprise existants sur une base nationale. Le Canada ne modifiera pas ce critère.
Q2	Le Canada pourrait-il expliquer comment un modèle d'offre à commandes fonctionnera pour ces environnements vocaux avec plus d'une entreprise impliquée dans chaque volet? En règle générale, lorsqu'un système est en cours de maintenance, tout travail futur de vente / maintenance / PS devra être effectué par l'intermédiaire de la même société pour s'assurer qu'elle peut continuer à prendre en charge le système. La structure de SA pourrait conduire à demander à plusieurs entreprises de travailler sur le même système. Ce n'est pas une structure dans laquelle notre entreprise travaille, surtout si des SLA sont inclus.
R2	Le Canada est toujours en train de revoir le cadre d'une offre à commandes dans cet environnement vocal. Cette question sera abordée dans la phase suivante de l'achat d'EBVS.
Q3	En raison de l'obligation de fournir plusieurs coordonnées de références principales et secondaires, nous aurons besoin de plus de temps pour demander l'autorisation de nos références clients. Le Canada va-t-il prolonger la date de clôture des soumissions d'au moins deux semaines supplémentaires?
R3	Le Canada examine cette demande. Aucune prolongation ne sera accordée pour le moment.
Q4	Pour donner aux soumissionnaires suffisamment de temps pour effectuer leur diligence raisonnable et fournir toutes les informations détaillées obligatoires comme demandé dans la présente QIT, nous demandons respectueusement une prolongation de la date de clôture au 13 novembre.
R4	Le Canada examine cette demande. Aucune prolongation ne sera accordée pour le moment.
Q&R Amd 002 – 27 octobre, 2020	
Q5	«Exemple 2: lorsqu'il s'agit d'une offre à commandes (OC) ou d'un arrangement en matière d'approvisionnement (AS), chaque ministère ou organisme autorisé à utiliser l'OC / AS (indépendamment de Services partagés Canada) peut être utilisé par le répondant comme

	<p>référence de projet distincte avec le département en tant que client. Instructions EVBS ITQ BPM010792A, section 4.8, point j ii), indique «Exemple 2: lorsqu'il s'agit d'une offre à commandes (OC) ou d'un arrangement en matière d'approvisionnement (AS), chaque ministère ou organisme autorisé à utiliser l'OS / AS (indépendamment de Services partagés Canada) peut être utilisé par le répondant comme référence de projet distincte avec le ministère en tant que client. «Veuillez clarifier» indépendamment de Services partagés Canada ». Si un OS ou un AS existant est avec Services partagés Canada en tant qu'autorité contractante et responsable technique, le soumissionnaire peut-il utiliser chaque ministère client (par exemple, la GRC, l'ARC, l'ACIA) qui a commandé des services par l'entremise de l'OS / AS de SPC comme références de projet individuelles.</p>
R5	<p>Si le véhicule du contrat / contrat est géré par SPC mais permet aux utilisateurs autorisés de s'approvisionner indépendamment de SPC, ces ministères / organismes peuvent être utilisés comme références. Si le véhicule du contrat / contrat est géré uniquement par SSC sans dispositions pour les utilisateurs autorisés indépendants, SSC ne peut être considéré que comme la seule référence.</p>
Q6	<p>Le secteur public au sens large est-il considéré comme le secteur public, par exemple une société enregistrée avec un seul actionnaire étant une ville serait-elle admissible? Une université, une commission scolaire serait-elle considérée comme du secteur public?</p>
R6	<p>Oui. Les clients plus larges du secteur public, tels que les exemples fournis, seraient considérés comme des références acceptables.</p>
Q7	<p>Si un organisme financé par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée de la province de l'Ontario est considéré comme une référence du secteur public?</p>
R7	<p>Les références ne sont pas considérées comme du secteur public uniquement sur la base du financement fourni par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée de la province de l'Ontario.</p>
Q8	<p>Please clarify where the separate form is located in pertaining to Annex E Security Requirements Checklist?</p>
R8	<p>L'annexe E est jointe à l'ensemble de l'IQ, intitulée «Annexe E - Volet 1 de la liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (SRCL)» et peut être consultée sur Achat et vente et P2P.</p>
Q9	<p>Cela ne semble pas nous permettre de télécharger les réponses. Avons-nous besoin d'être invités pour télécharger les réponses?</p>
R9	<p>Oui, les répondants devront être invités.</p> <p>La consultation des documents de l'ISQ est ouverte à tous les répondants intéressés et peut être consultée via Buy & Sell et P2P sans s'inscrire au P2P.</p> <p>Cependant, le répondant devra être enregistré dans P2P et invité à répondre à l'ISQ spécifique pour soumettre une réponse. Veuillez informer l'autorité contractante par courriel pour confirmer votre intention de répondre et elle invitera votre entreprise sur le portail P2P.</p>
<p>Q&R Amd 003 – 2 novembre, 2020</p>	
Q10	<p>Pour l'exigence 3 de l'annexe B, le Canada demande que trois des clients de référence aient un minimum de 5 emplacements et une moyenne globale de 50 utilisateurs par emplacement. Veuillez</p>

	passer à "au minimum 5 emplacements et une moyenne minimale de 50 utilisateurs pour les emplacements".
R10	Le Canada ne modifiera pas l'exigence. Cependant, le Canada a modifié le libellé pour plus de clarté
Q11	Pour la troisième exigence de l'annexe B, le Canada demande que trois des clients de référence aient au moins 2 emplacements et une moyenne globale de 100 utilisateurs par emplacement. Veuillez passer à "au minimum 2 emplacements et une moyenne minimale de 100 utilisateurs pour les emplacements".
R11	Le Canada ne modifiera pas l'exigence. Cependant, le Canada a modifié le libellé pour plus de clarté
Q12	<p>La portée prévue pour cette sollicitation est l'exigence de fournir des produits, des services de maintenance et de soutien pour les solutions de téléphonie IP (communications unifiées) pour SPC et ses partenaires à travers le Canada, avec une déclaration que l'infrastructure VoIP existante est basée sur Cisco et Avaya. L'ITQ mentionne que des produits équivalents peuvent être proposés pour les volets 1 et 2, cependant, tout produit équivalent doit être entièrement compatible, interchangeable et interopérable avec l'équipement existant appartenant au Canada.</p> <p>Tous les fabricants de VoIP ont une technologie propriétaire présente dans leurs équipements / solutions. L'exigence obligatoire de proposer uniquement des produits «entièrement compatibles, interchangeables et interopérables» à Cisco ou Avaya limite à notre avis cette sollicitation aux seuls équipements de ces fabricants. Aucun autre fabricant ne pourra jamais présenter une solution totalement interchangeable. Étant donné que l'exigence de cette QIT est de fournir et de soutenir des solutions de téléphonie IP partout au Canada, le gouvernement envisagerait-il de diviser l'exigence en 1) services de maintenance et de soutien pour les solutions de téléphonie IP Cisco-Avaya à travers le Canada, et 2) fourniture de produits et Services pour les nouvelles exigences VoIP. Pour la 2ème exigence, si les exigences commerciales et techniques des nouvelles installations de solutions de téléphonie IP peuvent être partagées, l'industrie serait en mesure de proposer des solutions pour répondre à ces exigences. Mitel, par exemple, dont le siège social est à Ottawa, et un chef de file en VoIP seraient en mesure d'offrir des solutions compétitives dans ce domaine.</p>
R12	Le Canada ne modifiera pas l'exigence. L'intégration et la compatibilité peuvent être réalisées de plusieurs manières (par exemple, des produits tiers tels que les contrôleurs de session en bordure de session). L'exigence du Canada est de prendre en charge et de développer l'infrastructure existante de SPC, qui est basée sur Cisco et Avaya et centralisée (en s'éloignant des modèles distribués).
Q13	<p>En essayant de remplir le tableau pour les exigences de référence 3a), 3b) et 3c), nous sommes confus par certains des titres et le nombre moyen d'utilisateurs par site qui en résulte. Par exemple, pour l'exigence a), il faut que trois clients aient au moins 5 sites comptant en moyenne 50 utilisateurs ou plus. Si nous avons un client qui a 1 100 emplacements avec une moyenne globale de 20 utilisateurs, mais qui a plus de 5 emplacements avec plus de 50 utilisateurs, comment devrait-il être saisi? Devrions-nous seulement indiquer qu'ils ont 5 emplacements avec la moyenne de ces 5 plus grands emplacements? En règle générale, nous énumérons le nombre total d'emplacements du client, le nombre total de provinces et le nombre moyen total d'utilisateurs par site. De notre point de vue, nous pensons que cette section devrait avoir 3 tableaux séparés qui demandent les informations très spécifiques dans chacune des 3 exigences. Le Canada va-t-il consulter cette section et confirmer plus précisément comment les soumissionnaires doivent saisir leurs informations de référence client pour assurer la conformité.</p>
R13	Veuillez également consulter les réponses aux questions 10 et 11 et consulter la version révisée de la pièce jointe 2.0, exigence 3, feuille de calcul de la liste des clients v2.0.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES